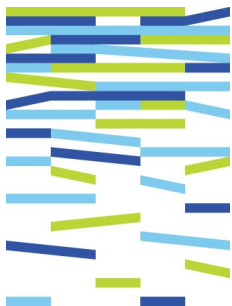




Communiqué de presse

Béthune, le 17 juillet 2019



Laurent Hénart nommé Président du conseil d'administration de Voies navigables de France

Maire de Nancy et Vice-président de la Métropole du Grand Nancy, Laurent Hénart est nommé officiellement ce jour Président du conseil d'administration de Voies navigables de France par un décret du Président de la République délibéré en Conseil des Ministres après audition auprès de l'Assemblée Nationale et du Sénat, dans les conditions prévues par la Constitution (art 13-5). Son mandat est de 5 ans.

Maire de Nancy et Vice-président de la Métropole du Grand Nancy délégué à l'attractivité et rayonnement du territoire et à l'accueil des entreprises depuis 2014, Laurent Hénart est un élu de terrain au cœur d'un territoire structuré par un réseau fluvial aux multiples potentiels : transport de marchandises (connexion au réseau à grand gabarit via la Moselle, port de Nancy-Frouard), tourisme fluvial, cadre de vie (maillage du territoire, qualité des paysages) et outil au service de la transition écologique (décarbonation des transports, gestion de la ressource en eau).

Lors de son mandat de Député de Meurthe et Moselle de 2002 à 2012, il a notamment présidé le groupe d'études « *Voies navigables et transports multimodaux* » et soutenu de grands projets fluviaux. Il s'est, en outre, fortement impliqué dans le Grenelle de l'Environnement organisé en 2007 et dans l'élaboration du schéma national des infrastructures de transport (SNIT), prévu par loi Grenelle I du 3 août 2009, visant à définir la politique de la France en matière d'infrastructures de transport pour les 20 à 30 ans à venir dans lequel la part des modes alternatifs à la route a été très fortement renforcée.

Laurent Hénart a également été membre du gouvernement Jean-Pierre Raffarin III en 2004-2005 comme Secrétaire d'État à l'Insertion professionnelle des jeunes, au sein du pôle « cohésion sociale » dirigé par le Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale Jean-Louis Borloo.

En tant que Président du conseil d'administration de VNF, Laurent Hénart se fixe 3 objectifs prioritaires en soutien du directeur général en charge de l'exécutif de l'établissement : « *premièrement, accompagner l'évolution de VNF conformément aux orientations fixées par la loi LOM et installer durablement l'établissement dans le paysage ; ensuite, assister le Directeur Général dans la défense des intérêts de VNF, notamment auprès du parlement, dans la mise en œuvre concrète de la LOM, et auprès des autorités européennes ; enfin, atteindre un niveau satisfaisant*

d'investissement pour assurer la régénération et la modernisation du réseau fluvial, mais aussi le développement de l'intermodalité ».

Pour ce faire, Laurent Hénart souhaite « mobiliser l'ensemble des acteurs, collectivités locales qui ont envie de s'impliquer davantage en faveur de la vitalité du fluvial dans leur territoire, professionnels du transport et du tourisme, acteurs de l'environnement, pour que le fluvial puisse pleinement jouer son rôle au service de la transition écologique, de l'économie et de l'aménagement du territoire ».

Ce mandat de Président du conseil d'administration de Voies navigables de France, systématiquement confié à un élu local, est une fonction bénévole qui ne donne pas lieu à indemnité.

Agé de 50 ans, Laurent Hénart préside le Mouvement Radical, est diplômé de l'IEP de Paris et avocat au barreau de Nancy.



À PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE – www.vnf.fr

Fort de 4 300 personnels mobilisés au service du fluvial, Voies navigables de France entretient, exploite et développe le plus grand réseau européen de voies navigables : 6 700km de fleuves, canaux et rivières canalisées, 4 000 ouvrages d'art (écluses, barrages, pont-canaux,...) et 40 000 hectares de domaine public fluvial.

Au travers de ses missions, l'établissement répond à trois attentes sociétales majeures :

- Il crée les conditions du développement du transport de fret ;
- Il concourt à l'aménagement du territoire et au développement touristique ;
- Il assure la gestion hydraulique en garantissant la sécurité des ouvrages et les différents usages de l'eau et en luttant contre les inondations et le stress hydrique. Il favorise également le développement de l'hydroélectricité et préserve la biodiversité.

www.vnf.fr



VNF - Voies navigables de France



VNF_officiel

Contacts presse

Voies navigables de France
Direction de la Communication
Claire Dupont
06.82.68.36.58
claire.dupont@vnf.fr

Agence Manifeste
Michel Salion
01 55 34 99 80
michel.salion@manifeste.fr